

# **BOURSES NATIONALES CAMPAGNE 2021/2022**

## **Note à l'attention des parents d'élèves :**

Le Ministère a lancé la seconde période de la campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette campagne s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en lycée public et **NON BOURSIERS** de lycée en 2020/2021.

**Du 02/09/2021 au 21/10/2021 dernier délai, deux modes de dépôt de demande de bourses seront possibles :**

- **Demande par dossier « papier »** à télécharger et imprimer, disponible à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) ou à retirer auprès du secrétariat d'intendance du lycée
- **Demande en ligne par le portail Scolarité-Services**, vous pouvez y accéder directement au lien suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr/>

**L'inscription en ligne est à privilégier.** Un simulateur d'éligibilité à la bourse nationale et des informations complémentaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

**Cette campagne ne concerne pas les bourses de l'enseignement supérieur.**

**Aucune formalité n'est à réaliser pour :**

- les élèves qui sont déjà boursiers de lycée en 2020/2021,
- les élèves dont la demande de bourse a été effectuée (en ligne ou en format papier) **durant la première période de la campagne (de Mai 2021 à Juillet 2021).**

La bourse perdure sur l'ensemble de la scolarité de la seconde à la terminale.

**Réexamen du droit à la bourse :**

**En cas de redoublement, de réorientation ou d'un changement de situation familiale favorable ou défavorable durable, veuillez-vous rapprocher du secrétariat d'intendance, pour constituer un dossier de vérification des ressources et des charges.**